



COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS et OBLIGATIONS DES CLUBS

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie BP 369
- 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : francquembergue@yonne.fff.fr / sforey@yonne.fff.fr

PV 255 StetReg 24

PV téléphonique de la Commission Statuts et règlements et obligations des clubs du 25 juin 2024

Président : M. Sabatier Patrick

Présents : Messieurs Romojaro Mickaël et Trinquesse Jean-Louis

Assistent : Mmes Forey Stéphanie et Francquembergue Floriane (administrative)

Début de la réunion : 10 h 00

Accessions – Rétrogradations championnat à l'issue de la saison 2023 – 2024

La commission reprend le PV 250 StetReg 23 et modifie le point 1.3.

Il convient en effet de lire que l'équipe maintenue en Départemental 3 est CHABLIS 2 ST BRIS 2 et non pas CHABLIS 1 ST BRIS 2.

Accessions – Rétrogradations championnat Féminin à l'issue de la saison 2023 – 2024

Considérant le PV de la commission sportive en sa réunion du 18 juin 2024 qui arrête les classements seniors de la saison 2023/2024 (PV 249 Sp 50) ;

La commission établit la liste provisoire des clubs pouvant évoluer dans les championnats départementaux Féminins à 8 du District de l'Yonne de Football.

Ces listes sont établies :

- Sous réserve des dossiers en cours de procédure et des obligations des clubs ;
- Sous réserve des engagements ;
- Sous réserve du règlement des sommes dues au district (article 44 du Règlement intérieur).

Par ailleurs ces listes restent soumises à l'approbation du Comité de Direction.

1.1 Championnat Féminin à 8 Départemental 1 (8 équipes)

Maintenus de la saison écoulée **du 1^{ER} au 6^{ème} inclus** :

CHARMOY 1 – RAVIÈRES 1 – ST SAUVEUR MO 1 – CERISIERS 1 – MALAY LE GRAND 1 – SEREIN AS 1

Accédant de D2, **les 2 premiers du groupe de D2 ou ayant droit** :

AVALLON 1 - CHENY 1

1.2 Championnat Féminin à 8 Départemental 2

Rétrogradés de D1, **les 7^{ème} et 8^{ème}** :

MONÉTEAU 1 – APPOIGNY/JOIGNY 1

Maintenus de la saison écoulée, **du 3^{ème} au 8^{ème} inclus** :



CHEVANNES 1- ECN 1 – GURGY 1 – CHÉU 1 – AILLANT 1 – MONÉTEAU 2

+ les nouveaux engagements

Prochaine réunion le 8 juillet 2024 à 18 h 00

Fin de la réunion : 10 h 30.

**Le Président
Sabatier Patrick**

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »